**Annexe SaSe - Orientations « Santé sexuelle » 2022**

**La santé sexuelle** est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n’est pas seulement l’absence de maladie, de dysfonctionnement ou d’infirmité. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d’avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination et ni violence.

En vue de diversifier les opportunités de dépistage et de garantir une offre lisible, accessible et coordonnée de santé sexuelle au niveau régional, des outils sont mis en place :

* Le dispositif VIH Test dans les laboratoires de biologie médicale,
* Le projet d’amélioration du dépistage des infections transmissibles par voie sexuelle ou sanguine en milieu pénitentiaire,
* Les actions de promotion et d’accompagnement PREP,
* Les dépistages « hors les murs » IST, VIH, VHC, VHB.
* Les actions de sensibilisation et de communication autour de la vaccination HPV et VHC,
* La semaine annuelle santé sexuelle et réduction des risques et du village santé sexuelle et réduction des risques,
* Les formations sur la santé sexuelle auprès des professionnels de l’éducation nationale,
* Le suivi de l’éducation à la sexualité, de la prise en charge de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap,
* La prévention sur le recours à l’IVG par les femmes âgées de 25 à 35 ans.

Les projets cibleront au moins l’un des publics prioritaires suivants**:** Les **adolescents et jeunes adultes** ; Les **femmes** âgées **de 25 à 35 ans** ; Les publics en **situation de vulnérabilité** quant à l’accès aux soins ; Les **personnes en situation de handicap**.

Les actions attendues doivent s’inscrire dans les priorités de [**la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030**](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf) :

* Promouvoir la santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes :

Exemple : Actions d'informations et d'échanges en particulier avec les jeunes âgés de 11 à 18 ans autour de la santé sexuelle.

* Améliorer le parcours de santé en matière d’infections sexuellement transmissibles (IST), dont le VIH et les hépatites virales :

Exemple : Soutenir l’accompagnement personnalisé des personnes suite à un dépistage VIH/VHC positif.

* Améliorer la santé reproductive.
* Répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables :

Exemple : Promouvoir l’éducation à la parentalité, vie intime affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.